

Objet de la réunion	Date de la réunion	Lieu de la réunion
Réunion Ligue	1 ^{er} MARS 2014	Bourgoin

Activités des CoDép de la Lique Rhône Alpes.

CoDép 01 :

Rapport pour la période du 1^{er} janvier au 1^{er} mars 2014

Commission Communication :

Notre site s'est enrichi des pages « Sécurité » (avec les *CODEP INFO-Sécurité*), « Petites Annonces », « Aides Financières » et « Bons Coins ».

Commission Formation :

- Journée des éducateurs : Elle a eu lieu le 18 janvier à Ceyzériat avec 31 participants pour 10 clubs représentés.
- Formation Animateur Club : la première journée a eu lieu à Misérieux le 25 janvier, et la seconde à Miribel le 1^{er} février. 8 nouveaux animateurs ont été formés.
- Journée des dirigeants : le 8 février 2014 à Ceyzériat. 35 participants représentant 23 clubs sur 32. C'est une journée qui se voulait d'abord une journée de formation avec l'intervention le matin de Claude Lenoble sur la communication et l'après-midi de Patrick P. sur l'organisation des randonnées. Les questions diverses ont porté sur le site du CoDép, la convention pré-accueil, les formations aisance à vélo et GPS, les demandes d'aide financière des clubs.... Les Annuaire de Ligue ont été distribués à l'issue de la réunion.
- Formation GPS GARMIN : une journée (ou demi journée) sera programmée en octobre ou novembre.
- Recyclage Initiateurs et Moniteurs : En accord avec le Délégué Formation Ligue, et à titre exceptionnel, une seule journée de recyclage (qui remplacera un week-end) aura lieu le samedi 27 septembre à Miribel.

Commission Tourisme :

- * Base permanente Montrevel : Une réunion s'est tenue le 21 février pour faire le point sur l'avancement des circuits. 126 km sont actuellement tracés. Les conventions et des discussions sont en cours, on enregistre 2 refus. La plaquette est en cours d'élaboration.
- * Belley « Ville touristique » : le dossier progresse.
- * CDESI : Le CoDép FFCT a proposé la candidature de Claude Evrard. Il est passé devant la commission de sélection le 13 février pour être l'un des 4 représentants des sports terrestres. . Nous attendons le résultat.
- * Circuit du Retord : ça avance... doucement
- * Journées « montées du Grand Colombier » : Le Conseil Général a choisi la FFCT et les « Cyclos du Plateau d'Hauteville » comme interlocuteur privilégié.

Commission Sécurité Sport Santé

- * Conférence Santé : en projet pour la fin de l'année. Le sujet retenu est les risques cardio-vasculaires.
- * Réunion Délégués Sécurité Départementaux : Elle sera programmée en fin d'année. L'ordre du jour est à déterminer.
- * Relation CG - Codep : Michel P a préparé une lettre au nouveau directeur des infrastructures afin d'obtenir un rendez-vous pour faire le point sur les travaux 2013 et les projets 2014.

Commission Jeunes

- CNDS : Une réunion s'est tenue le 13 février avec les représentants de toutes les écoles cyclos afin de mettre au point la stratégie à adopter pour les demandes de subvention du CNDS.
- Critérium – Rallye raid du 22 mars : La préparation est en cours ; la commission Critériums s'est réunie sur place. Le détail des parcours a été finalisé avec Cyclo Belley.
- Stage perfectionnement octobre 2014 : Claude C a mis une option de réservation sur le site de St Sorlin en Bugey.

- Dernière minute : CNDS

Le président a écrit à la Directrice de la DDCS pour protester contre la nouvelle répartition des subventions. Cette dernière a répondu, ouvrant certaines perspectives. Le président fédéral mis en copie du courriel a apporté l'avis de notre Fédération.

Michel a rencontré le 18 février le responsable à la DDCS des subventions CNDS. Il a été convenu que les clubs qui ont touché l'année dernière une subvention inférieure à 1 500 euros ne remplissent pas le dossier CNDS, mais complètent seulement la fiche action du dossier et la fiche du budget prévisionnel. 3 ou 4 clubs sont concernés. Ces fiches seront jointes à la demande de subvention du CoDép. Les autres clubs enverront leur dossier comme d'habitude. L'ensemble des subventions accordées à nos 6 écoles cyclo s'élèvera à environ 7 200 euros. La répartition sera faite par le CoDép qui touchera ces sommes pour les clubs dont la subvention ne peut atteindre 1 500 euros et les reversera à ces derniers.